

TRANSMIS LE 21.11.24
REÇU LE 21.11.24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 22.11.24
PUBLIÉ LE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

EXÉCUTOIRE Direction de la Commande Publique
SG 22.11.24

DÉCISION N°24-633

SIGNATURE DU MARCHÉ N°24BA19 – VENTILATION ET RAFFRAICHISSEMENT DE LA SALLE DE MUSCULATION

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation, organisée en vue de l'attribution du marché n°24BA19 portant sur les travaux de ventilation et rafraichissement de la salle de musculation,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le marché à conclure avec la société OMNIUM PLOMBERIE MODERNE,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°24BA19 relatif aux travaux de ventilation et de rafraichissement de la salle de musculation à la société OMNIUM PLOMBERIE MODERNE (sise : 7 rue des Vieilles Vignes - Bâtiment B - Zac Paris Est – 77183 CROISSY-BEAUBOURG) pour un montant global et forfaitaire de 76 093.65€ HT soit 91 312.38€ TTC.

Article 2 – Le contrat est conclu à compter de sa notification et pour une durée de 2 mois dont 1 mois de préparation.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 31 octobre 2024.

CARACTERE EXECUTOIRE
Franconville, le 25.11.24



Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Hôtel de Ville, 10 rue de la Station
L'Adjoint au Maire

Adresse postale : B.P. 20073 - 95132 Franconville Cedex - Tél. 01 39 32 66 00 - Fax : 01 30 72 49 26
www.ville-franconville.fr

Acte à classer

DECISION_24-633

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-21T14-01-01.00 (MI257072753)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241121-DECISION_24-633-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision relative à la signature du marché 24BA19 -
Ventilation et rafraîchissement de la salle de musculation

Date de décision : 21/11/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 24.633 marché 24BA19 -
Ventilation salle de muscu.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/24 à 14:01

Par GUILLAUME Stéphanie

Transmis

Date 21/11/24 à 14:01

Par GUILLAUME Stéphanie

Accusé de réception

Date 21/11/24 à 14:06